

Décision portant nomination de Monsieur Philippe POUPARD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6072 intitulée Groupe de Recherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen (GREYC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'UMR 6072 intitulée Groupe de Recherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen (GREYC);

Vu la décision n° DEC183017IN2I nommant directeur par intérim de l'UMR 6072 intitulée Groupe de Recherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen (GREYC), M. Christophe ROSENBERGER;

Vu l'avis du conseil de la l'UMR6072¹;

Considérant que M. Philippe POUPARD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'APAVE à l'Université de Caen Normandie, du 5 au 6 avril 2018 et du 11 au 13 avril 2018.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Philippe POUPARD, Assistant Ingénieur CNRS est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la l'UMR 6072 intitulée Groupe de Recherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen (GREYC), à compter du 01 janvier 2019.

M. Philippe POUPARD, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Philippe POUPARD, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 28 janvier 2019
Visa de la Déléguée régionale du CNRS
Mme Christine BRUNEL

Visa du Président de l'Université
de Caen Normandie
M. Pierre DENISE

Le Directeur de l'Unité par intérim
M. Christophe ROSENBERGER

Visa du Directeur de l'ENSICAEN
M. Jean-François HAMMET

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Unité de Recherche

www.dr19.cnrs.fr

Unité - 14, rue Alfred-Kastler
14052 Caen cedex 4

+33 (0) 2 31 43 45 00
+33 (0) 2 31 44 86 56